

Document à conserver

RISQUES MAJEURS À ROQUEMAURE

COMMENT SE PROTÉGER ?



DICRIM Document d'Information
Communal sur les
Risques Majeurs

S'ORGANISER POUR PRÉVENIR LES RISQUES



Nathalie Mury

Maire de
Roquemaure
&

Vice-présidente du
Département du Gard

“ Chères roquemauroises, chers roquemaurois,

La sécurité des habitants de Roquemaure est une préoccupation majeure de notre équipe municipale. C'est pour cette raison que j'ai souhaité que soit nommé au sein de l'équipe municipale, un conseiller délégué à la Sécurité, Monsieur Lionel Jourdan.

Par le passé, notre commune a souffert d'évènements climatiques où l'on a pu constater qu'il était indispensable de s'assurer des comportements à tenir pour pouvoir y faire face. La Commune a donc élaboré ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), en cohérence avec le Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Ses objectifs sont la mise en sécurité des personnes et des biens ainsi que le soutien aux secours en cas d'évènements majeurs.

Ce document recense les risques naturels et technologiques majeurs identifiés sur notre commune et présente les conduites à tenir ainsi que les comportements à adopter.

C'est grâce à cette vigilance commune que nous pourrons continuer à vivre ensemble, en toute sécurité. Je vous invite à conserver précieusement ce DICRIM. ”

SOMMAIRE

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?	3	Le risque T.M.D.	16
Le Plan Communal de Sauvegarde	3	Le risque nucléaire	18
Qui fait quoi en cas de crise majeure ?	4	Le risque sismique	20
Les moyens d'alerte	6	Avant l'évènement	22
L'hébergement en cas d'urgence	7	Après l'évènement	24
Le risque inondation	8	Notes	25
Le risque feu de forêt	10	Bulletin d'inscription à la téléalerte	26
Le risque météorologique	12	Récapitulatif des conduites à tenir	28
Le risque mouvement de terrain	14		

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Lorsque l'on parle d'un "risque majeur", on distingue les risques naturels (liés à des phénomènes météorologiques ou géologiques) et les risques technologiques causés par une défaillance accidentelle liée à une activité humaine : sites industriels, transports de matières dangereuses.

Un risque majeur peut entraîner de graves dommages aux personnes, aux biens et à l'environnement. Il se caractérise par une faible fréquence et une importante gravité en termes de victimes ou de dommages matériels.



LISTE DES RISQUES PRÉSENTS SUR LA COMMUNE :

-  **Inondation**
-  **Feu de forêt**
-  **Météorologique**
-  **Mouvement de terrain**
-  **T.M.D.** (Transports de matières dangereuses)
-  **Nucléaire**
-  **Sismique**

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) : LA VILLE EST ORGANISÉE

Face à ces risques, la Ville de Roquemaure a mis en place un Plan Communal de Sauvegarde (PCS), qui recense précisément les **phénomènes**, les **enjeux** et surtout les **moyens** et **l'organisation** mis en œuvre au **niveau communal** pour répondre au mieux **aux risques encourus sur le territoire**.

Il vise notamment à définir les moyens d'alerte, d'information et de soutien des populations comme les capacités d'hébergement de la commune ou encore les modalités de coordination avec la Préfecture.

En cas de crise, un **poste de commandement de crise (PC crise)** sera ouvert au sein de la Mairie pour coordonner les actions des services sur le terrain et répondre aux attentes et aux besoins des populations.

Numéro en lien avec
le PC crise :

04.66.90.54.34



Photo de la Mairie de Roquemaure
© Mairie de Roquemaure

QUI FAIT QUOI EN CAS DE CRISE MAJEURE ?

Dispositions communales

Dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), la commune définit des lieux d'accueil pour les personnes ne pouvant pas rejoindre leur domicile ou ayant été évacuées par les secours.

La commune se dote également d'une cellule de crise à partir de laquelle est organisée la gestion de crise.

En cas de déclenchement du PCS, un numéro de téléphone est disponible pour toute information relative à la crise.

Si besoin, la commune prend en charge l'hébergement d'urgence et le ravitaillement des sinistrés.



LES MOYENS D'ALERTE

En cas d'événement grave, l'alerte à la population relève de la responsabilité des autorités locales. Selon la nature du danger, elle peut être donnée par différents moyens :



La Téléalerte et Politeia

La Mairie de Roquemaure peut vous alerter par téléphone et via l'application Politeia téléchargeable gratuitement sur tous les téléphones portables en cas d'événement. Une fois téléchargée, vous devez sélectionner votre «organisme» (commune) : Roquemaure.

Vous pouvez vous inscrire gratuitement au système de téléalerte en retournant à la mairie le coupon détachable de la page 25.



L'alerte sur le terrain

Les équipes de la Mairie, des pompiers ou de la Police Municipale pourront diffuser les consignes à respecter dans les secteurs concernés.



À l'écoute de la radio

En cas d'accident majeur, l'alerte peut être également relayée par les médias. Écoutez la radio :

**France Bleu
Gard Lozère Nîmes :**

90.2 MHz

Vaucluse :

100.4 MHz



Les réseaux numériques officiels

Sur Internet, attention aux rumeurs ! Informez-vous grâce aux comptes officiels des autorités sur Facebook et Twitter et sur le site officiel de la ville.

Préfecture :

@prefet30

Mairie :

<https://www.roquemaure.fr/>

Mairie de Roquemaure



Les panneaux lumineux

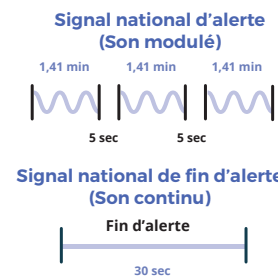
Un message d'information sera diffusé en continu sur les panneaux numériques extérieurs :

Rue de la gare
Boulevard national -
Cr de la pusterle
Place de la Mairie



La sirène d'alerte

En cas d'événement majeur et de grande ampleur, un réseau national de sirène peut être déclenché dans les communes qui en sont équipées. C'est le cas de Roquemaure.



Le signal d'alerte est identique sur l'ensemble du territoire français.

L'HÉBERGEMENT EN CAS D'URGENCE

Si la situation l'impose, les services de la Mairie en lien avec les autorités organiseront l'accueil des sinistrés dans un ou plusieurs Centre(s) d'hébergement d'urgence. Les équipements de la Ville peuvent être mobilisés (Salle des fêtes, le Gymnase de la rue Jean Moulin) tout comme des structures d'accueil dans les villes voisines si la situation le nécessite.

Si l'évacuation est ordonnée, il convient de quitter votre logement vers un de ces lieux d'accueil (chez un proche choisi à l'avance ou un hébergement d'urgence). Vous serez par ailleurs informés des dispositions à prendre afin de vous y rendre en évitant le danger.

Comment être informé en cas d'évacuation ?

La Ville communiquera sur l'ouverture des centres d'hébergement d'urgence via son site internet, les réseaux sociaux ou son application mobile. Vous serez aussi informés en temps réel par les agents municipaux et services de secours présents sur le terrain.



Salle des fêtes - © Mairie de Roquemaure



LE RISQUE INONDATION

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone avec des hauteurs d'eau variables provoquées par le débordement d'un cours d'eau ou un phénomène de ruissellement.

Dans notre département, elle survient principalement suite à des pluies importantes sur des courtes durées (épisode méditerranéen).

Le risque sur le territoire de Roquemaure

Roquemaure est exposée aux débordements des roubines qui traversent l'ensemble de la commune.

Les crues menaçant la commune sont des **crues rapides** (quelques heures généralement) et soudaines et peuvent être très dangereuses. **Lors d'une inondation, il est impératif de ne pas tenter de circuler dans une zone submergée par les eaux.**

La commune est également traversée à l'est par le Rhône. Les éventuelles crues pouvant se produire auront des cinétiques plus lentes que le débordement des roubines. Des digues ont été aménagées tout au long du fleuve et sont sous la responsabilité de la Compagnie nationale du Rhône (CNR)

Enfin, la commune peut être concernée par le **ruissellement pluvial** par concentration des eaux de pluies sur des axes préférentiels d'écoulement et par accumulation dans les points bas de certains secteurs communaux.



LIENS UTILES

Vigicrues : www.vigicrues.gouv.fr

Météo Gard : www.meteogard.fr

Inforoute Gard : www.inforoute30.fr

LES BONS RÉFLEXES



Conformez-vous aux consignes des autorités (Mairie, pompiers, etc.)



Écoutez la radio **France Bleu** : **90.2 FM** ou **100.4 FM**



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence pour ne pas encombrer les lignes



En cas de fortes pluies, n'allez pas chercher vos enfants à l'école*



Si besoin, coupez le gaz et l'électricité et fermez les ouvertures



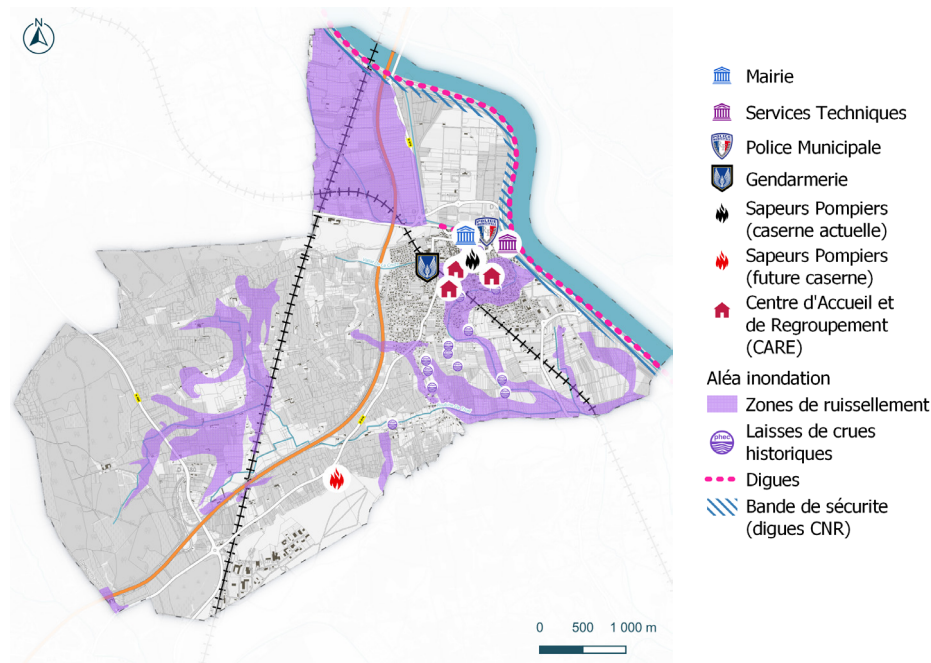
Montez les objets utiles et/ou de valeur dans les étages



N'allez pas chercher les véhicules stationnés en garages / parkings souterrains **sauf en cas de consignes des autorités**



Ne tentez jamais de circuler dans une zone inondée





LE RISQUE FEU DE FORÊT

QU'EST-CE QUE C'EST ?

On parle d'incendie de forêt lorsque le feu concerne une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant. Un incendie est un phénomène qui échappe au contrôle de l'Homme, tant en durée qu'en étendue.

Le risque sur le territoire de Roquemaure

Les forêts, garrigues, maquis occupent les parties sud et ouest du territoire de Roquemaure. Les principaux feux recensés ces dernières années sont essentiellement des AFERPU (Autres Feux de l'Espace Rural et Péri-Urbain). Les feux de forêt ayant touché des surfaces supérieures à 10 ha (base Prométhée) sur la commune datent de juillet 1982 (180 ha), août 1983 (35 ha) et juillet 2003 (12,9 ha).

Dans le cadre de la surveillance des feux de forêt, un affichage journalier du risque est effectué. Il est possible de consulter la carte départementale de vigilance feux de forêt sur le site internet : <https://www.risque-prevention-incendie.fr/gard/>



L'application mobile Prévention Incendie permet de connaître le niveau de risque incendie, d'afficher la position GPS ou DFCl, d'alerter les secours rapidement, etc.

OLD - (Obligation Légale de Débroussaillage)

Le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé sont obligatoires sur les zones situées à moins de 200 mètres des espaces boisés (article 322-3 du Code forestier). Il incombe au propriétaire des constructions, terrains ou installations ou son locataire non saisonnier de débroussailler :

- Dans un rayon de 50 m minimum autour des constructions situées en zone urbaine.
- De part et d'autre des chemins d'accès sur une largeur de 10 m (5 m de chaque côté).

Pourquoi débroussailler ?

- Assurer sa protection, en protégeant sa maison et son terrain
- Protéger la forêt en permettant de limiter le développement d'un départ de feu accidentel à partir de votre propriété.
- Sécuriser les personnels sapeurs-pompiers pour la lutte contre l'incendie
- Être en conformité vis-à-vis de la réglementation.

LES BONS RÉFLEXES



Conformez-vous aux consignes des autorités (Mairie, pompiers, etc.)



Écoutez la radio France Bleu : 90.2 FM ou 100.4 FM



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence pour ne pas encombrer les lignes



N'allez pas chercher vos enfants à l'école*



Si besoin, coupez le gaz et l'électricité



Dégagez les voies d'accès



Fermez les ouvertures

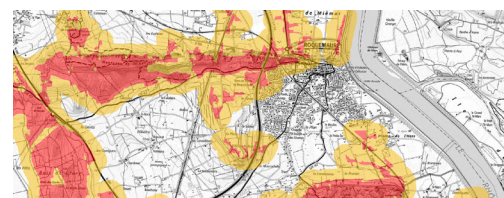


Ne provoquez pas de flamme, ni d'étincelle
Ne pas fumer

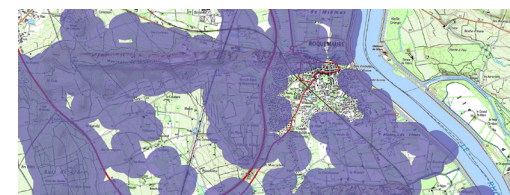
À l'intérieur et jusqu'à une distance de 200m d'espaces naturels sensibles au feu de forêt (bois, landes, maquis, garrigues, plantations et reboisements), **respectez ces consignes :**

- Interdiction de porter ou d'allumer du feu
- Interdiction de fumer
- Emportez vos déchets
- Ne pas pratiquer une activité susceptible de provoquer des étincelles.

ZONES SOUMISES AUX OLD



ZONES SOUMISES À LA RÉGLEMENTATION FORESTIÈRE



LE RISQUE MÉTÉOROLOGIQUE

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Les risques météorologiques sont des risques naturels dus à des phénomènes climatiques d'intensité extrême.

Vent fort et tempête

Régulièrement, des vents violents soufflent sur le département. Les dangers sont liés au déracinement des arbres, à la chute de pylônes électriques ou encore à l'arrachement de toiture.

Les tempêtes Martin du 26 décembre 1999 et Klaus du 24 janvier 2009 ont marqué les esprits : des vents jusqu'à 180 km/h avaient été enregistrés par Météo France sur les reliefs.



Épisode de canicule

Selon le département, on parle de **canicule** lorsque la chaleur est supérieure à 36°C le jour et supérieure à 23°C la nuit, pendant plusieurs jours consécutifs (3 jours et 3 nuits consécutifs). Selon l'âge, le corps réagit de façon différente : les risques de déshydratation et d'hyperthermie sont réels, en particulier chez les personnes vulnérables.

N°vert Canicule : 0800 06 66 66

Fortes chutes de neige

En cas de fortes précipitations neigeuses, les réseaux d'électricité et de communication peuvent être affectés, la circulation peut devenir dangereuse et des arbres ou des toitures peuvent rompre sous le poids de la neige. Un traitement (salage ou déneigement) est organisé par les services techniques municipaux et métropolitains.

Les fortes chutes de neige peuvent désorganiser fortement la vie quotidienne lors d'épisodes intenses.



Pollution de l'air

On définit un épisode de pollution de l'air par une quantité trop élevée d'un ou de plusieurs polluants dans l'air, qui peut être dû aux conditions météorologiques, notamment dans les situations stables (peu ou pas de vent) et en période estivale (chaleur et ensoleillement) ; à l'apport massif d'une pollution sous l'effet du vent ; à l'augmentation saisonnière des émissions de polluants en lien avec certaines activités agricoles, le chauffage domestique, etc.

LES BONS RÉFLEXES



Conformez-vous aux consignes des autorités (Mairie, pompiers, etc.)



Écoutez la radio France Bleu : 90.2 FM ou 100.4 FM



Risque de vent fort et tempête

- Ne vous déplacez pas
- Restez à l'intérieur et fermez les ouvertures
- Ne vous approchez pas des pylônes et des lignes électriques
- Ne vous gardez pas sous un arbre
- Ne restez pas à proximité d'arbres ou de panneaux publicitaires
- Ne téléphonez qu'en cas d'urgence



Risque de canicule

- Buvez au moins 1,5 L d'eau par jour
- Évitez les efforts physiques
- Favorisez les lieux à l'abri du soleil et de la chaleur
- Fermez les volets et les fenêtres la journée
- Mouillez-vous la peau régulièrement
- Donnez et prenez des nouvelles de vos proches



Risque de fortes chutes de neige

Avant :

Protégez les installations contre le gel. En cas de déplacement, renseignez-vous sur les conditions météorologiques et routières.

Pendant :

Dès l'apparition d'une importante couche de neige :

- Évitez de prendre la route
- Ne vous engagez pas sur une route enneigée sans équipement spécial
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école
- Éloignez-vous des pylônes et des lignes électriques

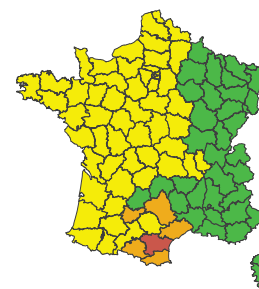
Liens utiles :

Vigicrues : www.vigicrues.gouv.fr

Météo Gard : www.meteogard.fr

Qualité de l'air Occitanie :

<https://www.atmo-occitanie.org>



LES NIVEAUX DE VIGILANCE MÉTÉO POUR ALERTER

NIVEAU 1 : pas de vigilance particulière.

NIVEAU 2 : soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque et tenez-vous informé de l'événement.

NIVEAU 3 : soyez très vigilant. Des phénomènes dangereux sont possibles.

NIVEAU 4 : une vigilance absolue s'impose. Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et conformez-vous aux consignes des autorités.

Cette carte est consultable sur : www.vigilance.meteofrance.com



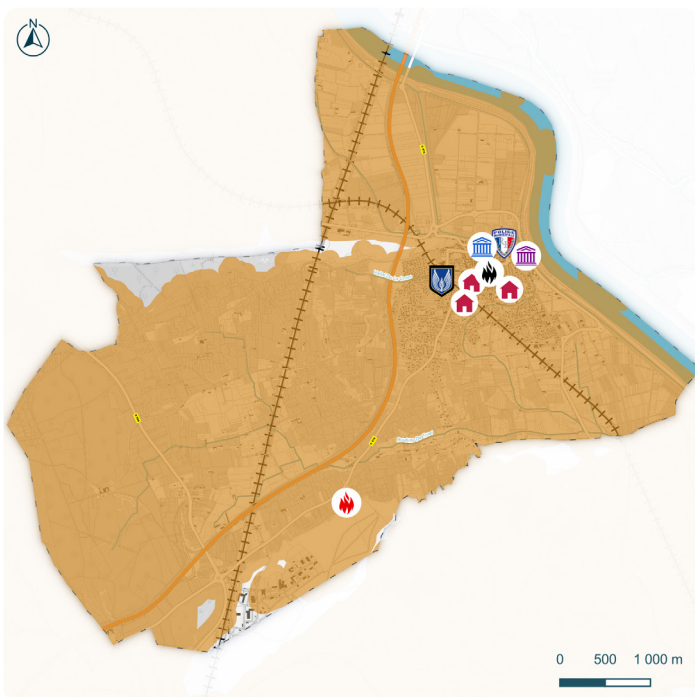
LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Un mouvement de terrain est le déplacement plus ou moins brutal du sol et du sous-sol, il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques.

Le retrait gonflements des argiles

Lors d'épisodes de **sécheresse**, les sols argileux ont tendance à se rétracter avant de gonfler lors de périodes plus humides. Ces micromouvements du sol sont sans danger pour l'homme mais peuvent provoquer des dommages aux bâtiments avec l'apparition de **fissures**. Ce risque est sensible sur le territoire de la commune.



LES BONS RÉFLEXES !



Conformez-vous aux **consignes des autorités** (Mairie, pompiers, etc.)



Éloignez-vous de la zone dangereuse



Prenez contact avec la **Mairie** et votre **compagnie d'assurance**



Conformez-vous aux **consignes** données et entamez les **démarches pour l'indemnisation du sinistre**

LIEN UTILE

Information sécheresse : propluvia.developpement-durable.gouv.fr



LE RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD)

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Les risques technologiques sont liés à l'action humaine et plus précisément à la manipulation, au transport ou au stockage de substances dangereuses pour la santé et l'environnement.

Le transport de matières dangereuses permet l'acheminement de produits utiles à l'industrie (solvants, etc.) mais également d'assurer l'approvisionnement de stations-service en carburant ou les livraisons de **fuel** ou de **gaz** auprès de la population.

Le risque sur le territoire de Roquemaure

À Roquemaure, le trafic des matières dangereuses se concentre sur l'autoroute A9 qui traverse la commune, sur les routes départementales (D976, D980), sur le réseau ferroviaire et fluvial également. Par ailleurs, une canalisation souterraine de gaz longe le Rhône.

Les secteurs en bordure de ces axes peuvent être concernés directement en cas d'accident.

LES BONS RÉFLEXES



Conformez-vous aux consignes des autorités (Mairie, pompiers, etc.)



Écoutez la radio
France Bleu :
90.2 FM
ou
100.4 FM



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence pour ne pas encombrer les lignes



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne provoquez pas de flamme ni d'étincelle
Ne pas fumer

Si vous êtes témoin d'un accident

Mettez-vous en sécurité et informez les secours :

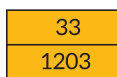
- du lieu exact
- de la nature du sinistre (fuite, feu, explosion, etc.) si possible
- des numéros d'identification du danger et de la matière indiqués sur le camion

La signalisation du danger

La loi impose une signalisation sur les véhicules transportant des matières dangereuses.



Étiquette de danger



Numéro d'identification du danger



Numéro d'identification de la matière



LE RISQUE NUCLÉAIRE

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le risque nucléaire est un événement accidentel engendrant des risques d'irradiation (exposition à un champ de rayonnements radioactifs) ou de contamination (contact avec une source radioactive par inhalation ou ingestion), pour le personnel de l'installation nucléaire, la population avoisinante et l'environnement.

Le risque sur le territoire de Roquemaure

Le nord du territoire de Roquemaure se situe dans le périmètre de sécurité (10 km) des installations nucléaires de Marcoule.

L'industrie nucléaire étant particulièrement développée en France, une politique de prévention renforcée est appliquée dans ce domaine : les établissements nucléaires ont un statut d'installation nucléaire de base (INB). Ils font donc l'objet d'une procédure d'autorisation et de contrôle renforcée.

Les installations de Marcoule ont mis en place un Plan Particulier d'Intervention (PPI) qui permet d'organiser la réponse des différents acteurs en cas d'événement. L'alerte sera donnée par le Préfet du Gard et sera relayée par les communes concernées par le phénomène. Il pourra alors être décidé la mise à l'abri ou l'évacuation de la population de la zone concernée.

La commune de Roquemaure relayera le message de la Préfecture grâce aux moyens d'alerte listés dans la première partie de ce DICRIM.



Le site de Marcoule dans le Gard - © CEA_Couster

LES BONS RÉFLEXES



Conformez-vous aux consignes des autorités (Mairie, pompiers, etc.)



Écoutez la radio
France Bleu :
90.2 FM
ou
100.4 FM



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence pour ne pas encombrer les lignes



N'allez pas chercher **vos enfants** à l'école, les enseignants s'en occupent



Regagnez un **bâtiment en dur** le plus proche



Fermez les **ouvertures**



LE RISQUE SISMIQUE

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Un séisme correspond à une libération brutale d'énergie lors de la rupture rapide d'une faille de la croûte terrestre. Cette énergie occasionne un tremblement du sol qui se transmet aux bâtiments.

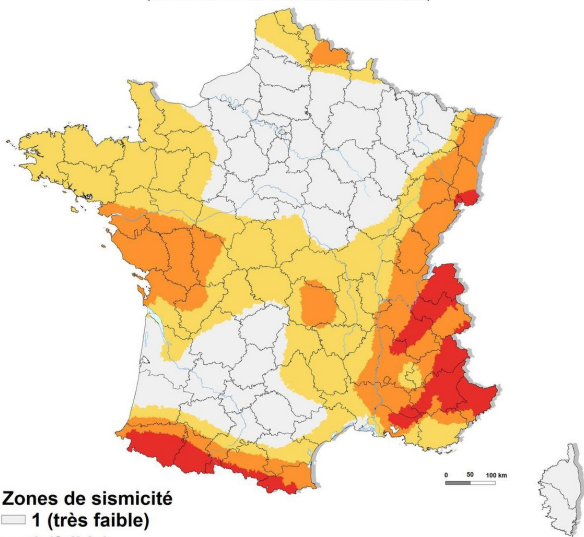
Le risque sur le territoire de Roquemaure

Le risque sismique sur la commune est de niveau modéré. Cela correspond à un niveau 3 sur 5 que définit la délimitation des zones de sismicité du territoire français par le décret n°2010-1 255 du 22 octobre 2010.

Témoignage du passé : *Roquemaure était autrefois appelée Rochemaure, un nom qui suggère la présence d'un rocher autour duquel la ville se serait développée. Le rocher de Rochemaure a bel et bien existé, mais aujourd'hui il n'en reste quasiment plus trace. À l'ère tertiaire, la « Barre de Rochemaure », massif calcaire s'étirant de la Provence au Languedoc, subit de plein fouet des incidents tectoniques provoquant l'ouverture d'un fossé d'une centaine de mètres de large (la faille de Rochemaure) encadré, de part et d'autre, par deux rochers indépendants : Rochemaure en rive droite, et L'Hers en rive gauche.*



Zonage sismique de la France
en vigueur depuis le 1er mai 2011
(art. D. 563-8-1 du code de l'environnement)



- Zones de sismicité
- 1 (très faible)
 - 2 (faible)
 - 3 (modérée)
 - 4 (moyenne)
 - 5 (forte)

LES BONS RÉFLEXES !

PENDANT LA SECOURSSE



À l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide ou dans l'encadrement d'une porte



À l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments

APRÈS LA SECOURSSE



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence pour ne pas encombrer les lignes



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les enseignants s'en occupent



Écoutez la radio France Bleu : 90.2 FM ou 100.4 FM



Coupez le gaz et l'électricité



Sortez du bâtiment rejoignez une zone de couverture



À l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments

AVANT L'ÉVÉNEMENT : COMMENT SE PRÉPARER ?



Constituer son kit d'urgence

- 1 lampe de poche
- 1 gilet jaune et 1 sifflet
- Des barres de céréales
- 1 bouteille d'eau potable par personne
- 1 trousse de premiers soins
- 1 radio à piles
- Des piles de rechange
- De quoi se laver
- Des vêtements de rechange
- 1 couverture de survie et des vêtements chauds
- Les photocopies des contrats d'assurance et des papiers d'identités
- Le double des clés de la maison
- S'il y a un bébé : des couches et un biberon vide (que l'on remplira au moment venu)
- De quoi s'occuper tranquillement (cartes, dés, etc.)
- Les ordonnances, les médicaments
- Un téléphone et son chargeur

LES NUMÉROS DE TÉLÉPHONE UTILES

(à compléter)

🏠 Mairie..... 04 66 90 54 34	🛖 Assurance.....
🏛️ Préfecture..... 04 66 36 43 90	👨‍⚕️ Médecin de famille.....
⚡ Urgence électricité dépannage.....0 972 675 030	📖 École(s) des enfants.....
🔥 Urgence gaz n° vert..0 800 473 333	H Hôpital.....
💧 Service des eaux.....0 977 428 460	👪 Proches à contacter.....

APRÈS L'ÉVÉNEMENT : QUE FAIRE ?

Pour effectuer les démarches d'indemnisation suite à une catastrophe, veuillez à respecter les consignes suivantes :



RAPPEL : la procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle



RÉCAPITULATIF DES CONDUITES À TENIR

Dans tous les cas : informez-vous au préalable, ne tentez jamais de circuler dans la zone touchée et respectez les consignes de sécurité.

ex. : fermeture de routes ou ordre d'évacuation



Conformez-vous aux consignes des autorités
(Mairie, pompiers, etc.)



Écoutez la radio
France Bleu :
90.2 FM
ou 100.4 FM



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence
pour ne pas encombrer les lignes



N'allez pas chercher **vos enfants** à l'école

**À EMPORTER
À LA DERNIÈRE MINUTE
EN CAS D'ÉVACUATION**

- Un téléphone portable chargé
- Les médicaments spécifiques
- Les papiers d'identité, la Carte Vitale et un moyen de paiement (monnaie, CB, etc.)

LIENS UTILES

Météo France : www.meteofrance.com

Mairie : www.roquemaure.fr/prevention-des-risques

Préfecture : www.gard.gouv.fr

Risques majeurs en France : www.georisques.gouv.fr



Application Politeia

Application MyPredict



NUMÉROS UTILES

SAMU
15

Police nationale
17

Pompiers
18

Appel d'urgence
112

**Appel d'urgence pour
sourds et malentendants**
114

Mairie de Roquemaure :
1 Cours Bridaine - 30150 ROQUEMAURE
04 66 90 54 34

